



DÉLIBÉRATION 2023 - 082

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 10
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3
Date de convocation : 15/12/2023
Date d'envoi à la SP de condom : 22/12/2023
Date De publication : 22/12/2023
Votes contre : 0
Votes pour : 12
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le 20 décembre à seize heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Présents : Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LEVIGNAC Georges, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme SOLARY Jacqueline

Excusés remplacés par : Mme LABORDE-NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr JAUMAIN Jérôme remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe

Ayant donné procuration: Mme LABORDE Marie-Clémence a donné procuration à Mr LEVIGNAC Georges, Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mr DONA Edouard

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr JORIEUX Michel

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 7 décembre 2023 n'a pas pu se réunir le 14 décembre 2023 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 15 du 20 décembre 2023, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Augmentation du prix de l'eau

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Le prix de l'eau a été augmenté en 2023 pour prendre en compte, en partie, l'augmentation du coût de l'électricité que le syndicat subit depuis 2021.

La recette attendue a été calculée sur la base de la moyenne des volumes d'eau facturés sur les années 2020, 2021 et 2022, soit sur la base d'un volume moyen de 826 134 m3, mais elle n'a impacté que 8 mois de l'année, l'augmentation prenant effet au 1^{er} mai 2023.

Jusqu'en 2022, il est constaté au niveau du syndicat que l'évolution des volumes facturés suit l'évolution des températures. Mais paradoxalement, bien que les températures nationales aient été les plus chaudes jamais enregistrées sur l'année 2023, cette évolution ne se vérifie pas pour cette année, les consommations ayant chuté de 858 228 m3 en 2022 à 754 747 m3 en 2023.

Eu égard aux recommandations sur le bon usage de l'eau, aux arrêtés préfectoraux de restriction des usages et d'autres facteurs liés aux contextes national et international, l'abonné, au sens large, a changé globalement de comportement. Cela se vérifie surtout en milieu rural où des arbitrages ont été opérés, alors qu'en milieu urbain, la consommation reste constante.

Les résultats escomptés en 2023, suite à l'augmentation du prix de l'eau, ne sont de fait pas atteints. Les comptes administratifs provisoires sont une nouvelle fois dégradés. Par ailleurs, les dépenses ont continué à augmenter. En effet, l'inflation totale devrait s'établir en 2023 à 5.8 % en moyenne annuelle.

Aussi, « l'effet ciseau » (dépenses augmentant plus vite que les recettes) impacte le syndicat et obère ses projections d'investissement, notamment le renforcement Nord-est du syndicat, attendu par les services de l'Etat.

La commission des finances du 27 novembre 2023 a donc acté la nécessité de procéder à une nouvelle augmentation du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024 et de convenir à l'avenir que le prix de l'eau augmenterait au minimum du montant de l'inflation.

Après la présentation des éléments constitutifs du prix de l'eau, et discussion de l'Assemblée sur l'impact de l'augmentation sur chacun de ces éléments, notamment sur l'abonnement, le m3 d'eau distribuée et la redevance de collecte et de traitement des eaux usées par m3, le Président propose d'augmenter le prix du m3 d'eau potable distribuée et la redevance de collecte et de traitement des eaux usées par m3 de 15 %, et de ne pas modifier les abonnements.

Les débats étant clos, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'augmenter le prix du m3 d'eau potable distribuée de 15% à compter du 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'il suit :

		Tarif actuel	% variation	Tarif révisé HT*
Tarifs SAT HT	Abonnement annuel	69,00 €	0,0%	69,00 €
	Distribution eau potable (€/m3)	2,055 €	15,0%	2,363 €
Redevances HT	Prélèvement (€/m3)	0,119 €	0,0%	0,119 €
	Pollution (€/m)	0,330 €	0,0%	0,330 €

*TVA=5.5%

- D'augmenter le prix la redevance de collecte et de traitement des eaux usées par m3 de 15% à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au tableau ci-dessous.

		Tarif actuel	% variation	Tarif révisé HT*
Tarifs SAT HT	Abonnement annuel	83,16 €	0,0%	83,16 €
	Collecte et traitement eaux usées (€/m3)	1,957 €	15,0%	2,251 €
Redevance HT	Modernisation (€/m3)	0,250 €	0,0%	0,250 €

*TVA=10%

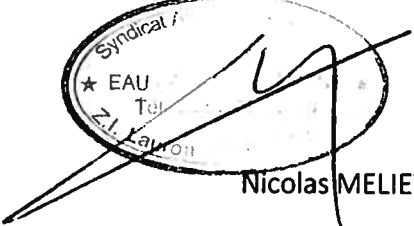
- D'augmenter annuellement le prix de ces éléments du montant de l'inflation totale constatée l'année précédente en moyenne annuelle, à compter du 1^{er} janvier 2025

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 22 décembre 2023

Le Président,


 Nicolas MELIET

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le **22 DEC. 2023**

ID : 032-253200240-20231220-2023_082-DE